

Chants anti-wallons: les politiques S'EN MÊLENT

► Le ministre André Antoine envisage une action en justice

► Le ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, André Antoine (cdH), a indiqué devant le Parlement qu'il envisage une action en justice concernant les récents chants anti-wallons des supporters du club de football de Genk. Il a chargé un avocat d'étudier quels moyens de droit sont envisageables pour répondre à ce qu'il qualifie d'atteinte à la dignité. "Il ne faut pas confondre racisme et folklore", souligne-t-il. De son côté, le Parquet de l'Union belge avait jugé qu'il ne s'agissait pas de racisme et n'avait infligé qu'une amende de 600 euros au club de Genk.

Pour le député francophone Maxime Prévot (cdH), lui-même ancien arbitre de football, la réaction de l'Union belge est "affligeante" et l'amende "bien chiche".

Philippe Dodrimont (MR) a rappelé les précédents des supporters de Genk et qualifié les chants "d'insultes au peuple wallon". Il demande

au ministre-président Rudy Demotte (PS) d'exiger des excuses auprès du club de Genk.

RAPPELANT LES PRINCIPES DE FAIR-PLAY, les codes d'éthique, mais aussi la loi Moureaux sanctionnant les propos racistes, André Antoine s'est lui aussi étonné de la réaction de l'Union belge, avec qui il a demandé rendez-vous. "Il n'est plus question de voir un pouvoir public subventionner un sport qui ne pourrait faire respecter les principes de fair-play", a menacé le ministre.

Une réforme du code d'éthique va par ailleurs étendre sa portée aux supporters et parents.



► Contrairement au Parquet, les politiques abondent dans le sens de J. Efong-Nzolo. © BELGA